

Rôle du pharmacien et avantages des trajets de soins

- [Quel est le rôle du pharmacien ?](#)
- [Quels sont les avantages du trajet de soins pour le patient ?](#)

Quel est le rôle du pharmacien ?

Trajet de soins diabète de type 2

! Ce qui change au 1er mai 2018

Sur prescription du médecin généraliste, le pharmacien fournit le matériel d'autogestion aux patients avec un « trajet de soins diabète » qui entament ou ont un traitement à l'insuline ou avec un incrétinomimétique :

- 1 glucomètre renouvelable au plus tôt après 3 ans
- 3 x 50 tiges et 100 lancettes par 6 mois

Le pharmacien donne les explications nécessaires au bon usage de ce matériel.

- [Liste des glucomètres tiges et lancettes - historique](#)
- [Arrêté royal du 24 octobre 2002 \(PDF - 126 KB\)](#) fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût de fourniture de certains dispositifs médicaux, (mise à jour au 01.05.2018)
- [Liste des glucomètres, tiges et lancettes remboursables \(PDF - 141 KB\)](#)
<http://www.trajetdesoins.be/fr/lists/pdf/equipment/20180501.pdf>

A partir du 1/4/2010 le [formulaire de l'éducateur \(PDF - 44 KB\)](#)

<http://www.trajetdesoins.be/fr/Professionnels/Educator/pdf/formulaireeducateur.pdf> est uniquement requis lors de la délivrance du glucomètre. Pour le renouvellement des tiges et lancettes le formulaire n'est pas requis.

Le pharmacien attache ce formulaire à la prescription du médecin généraliste.

Programme « Education et autogestion » hors trajet de soins

Sur prescription du médecin généraliste, le pharmacien fournit matériel d'autogestion aux patients avec diabète de type 2 ayant un programme « Education et autogestion » :

- 1 glucomètre avec possibilité de renouvellement après 3 ans,
- 2 x 50 tiges et 100 lancettes par an

Le pharmacien donne les explications nécessaires au bon usage de ce matériel.

- [Arrêté royal du 24 octobre 2002 \(PDF - 126 KB\)](#) fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût de fourniture de certains dispositifs médicaux, (mise à jour au 01.05.2018)
- [Liste des glucomètres, tiges et lancettes remboursables \(PDF - 170 KB\)](#)
<http://www.trajetdesoins.be/fr/lists/pdf/equipment/20180501.pdf>

Trajet de soins insuffisance rénale chronique

Sur prescription du médecin généraliste le pharmacien fournit un tensiomètre cliniquement validé aux patients inclus dans un « trajet de soins insuffisance rénale chronique ». Le pharmacien explique le fonctionnement de l'appareil et donne également les informations nécessaires au bon usage de ce matériel et complémentaires aux explications du médecin généraliste.

Une liste des tensiomètres remboursables à partir du 1er décembre est annexée à l'arrêté royal 24 octobre 2002 fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût de fourniture de certains dispositifs médicaux.

Le montant maximum de l'intervention pour le tensiomètre s'élève à 60 euros.

Le supplément éventuel résultant de la différence entre le prix pharmacien de l'appareil et le montant de l'intervention est à charge du bénéficiaire.

Dans le cas où un supplément est à charge du bénéficiaire, ce montant ne peut pas dépasser 18 euros.

- [Liste des tensiomètres - historique](#)
- [Arrêté royal du 24 octobre 2002 \(PDF - 126 KB\)](#) fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût de fourniture de certains dispositifs médicaux (mise à jour au 01.05.2018)
- [Liste des tensiomètres remboursables \(PDF - 246 KB\)](#)
<http://www.trajetdesoins.be/fr/lists/pdf/tens/20180501.pdf>

Quels sont les avantages du trajet de soins pour le patient ?

- ses consultations chez le généraliste et le spécialiste de la maladie sont entièrement remboursées
- il a la garantie d'une collaboration étroite entre son médecin généraliste, son spécialiste et les autres dispensateurs de soins
- il reçoit toutes les infos nécessaires à propos de la prise en charge de sa maladie (mode de vie, médicaments, contrôles médicaux, ...)
- selon la maladie, il a accès à du matériel spécifique, des consultations de diététique, de podologie, ...